



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 février 2020

Objet de la délibération

BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le vingt sept février deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à Pascal LE LIBOUX, Julian PONDAVEN à Franck LE GOURRIÉREC, Frédéric TOUSSAINT à Yves GUYOT, Jacques KERZERHO à Alain HASCOET, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN

Absent(s) :

Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur LE CORFF Jean-François** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2020.02.011

BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET PRINCIPAL VILLE

Rapporteur : Pascal LE LIBOUX

Considérant qu'il y a lieu d'adopter le budget primitif 2020 de la Ville, ce dernier a été préparé en prenant en compte les orientations débattues lors de la réunion du Conseil Municipal le 30 janvier dernier.

Le compte administratif 2019 ayant été préalablement soumis à l'assemblée, le résultat de l'exercice 2019 est intégré dans le budget primitif 2020. Le projet de budget primitif 2020 se présente globalement comme suit :

	BP 2019	Proposition 2020	BP 2019	Proposition 2020
Fonctionnement	20 825 557,48	20 728 070,84	20 825 557,48	20 728 070,84
Investissement	9 077 658,36	13 027 774,27	9 077 658,36	13 027 774,27
Total	29 903 215,84	33 755 845,11	29 903 215,84	33 755 845,11

L'analyse des différents chapitres fait apparaître les éléments suivants :

En ce qui concerne la section de fonctionnement, le volet recettes se présente comme suit :

Impôts et taxes : 11 670 607€ (+1.93 %/BP 2019)

Dont la fiscalité directe locale pour un montant de 9 980 000€. Les taux d'imposition ne seront pas modifiés cette année. Le projet de budget intègre une revalorisation des valeurs locatives de 0.9% pour la taxe d'habitation et 1.2% pour les taxes foncières. Les bases d'impositions définitives ne seront connues que courant mars.

Les taux de revalorisation sont différents en raison de la réforme de la taxe d'habitation en cours.

Ce chapitre de recettes comprend l'attribution de compensation versée par Lorient Agglomération ; le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales et la Dotation de Solidarité Communautaire. Les recettes des taxes sur l'électricité sont en baisse par rapport à 2019 (-9 %) et les taxes sur la publicité extérieure sont prévues en légère augmentation par rapport au BP 2019 soit 76 000€ (72 500€ en 2019). Les droits de mutation sont prévus à 520 000€ en progression de 90 000€ par rapport au BP 2019 mais inférieurs de 40 000€ à la réalisation de 2019. Les droits de places sont prévus à 80 830€ soit + 1.90 % compte tenu des évolutions du marché hebdomadaire.

Dotations et Subventions : 4 478 736€ (+ 9.43 %/BP 2019)

Les financements de l'Etat (dotation forfaitaire, DSU et DNP) sont attendus à hauteur de 3 209 500€ (3 150 000€ au BP 2019) et 3 189 715€ réellement perçus en 2019.

Les compensations de fiscalités versées par l'Etat sont attendues pour un montant de 439 125€. Les dotations et compensations de l'Etat ne seront connues qu'au mois de mars ; les montants donnés sont des estimations. Les participations des communes partenaires pour le complexe aquatique resteront très proches des montants de 2019 (évolution en fonction des résultats des recensements). La Ville percevra, par ailleurs, du FCTVA en fonctionnement calculé sur les montants de dépenses d'entretien de voirie et des bâtiments affectés au service public : cette recette est estimée à 20 000€.

Est intégrée, une somme de 150 000€ au titre de la prise en charge par l'Etat de l'impact de la scolarisation des enfants dès 3 ans.

Vente de produits et de prestations de service : 1 173 205€ (+ 0.81 %/BP 2019)

Les recettes des activités tiennent compte des fréquentations des services et des tarifs adoptés par le Conseil Municipal.

Les autres produits de gestion courante : 373 194€ (+ 6.67 %/BP 2019)

La prévision tient compte des niveaux d'activité atteints en 2019 (revenus des immeubles et refacturations diverses).

Les autres recettes :

- Produits financiers : 12 998€ dont 12 888€ au titre du fonds de soutien pour la sortie des emprunts à risque.
- Remboursement sur rémunérations : 580 000€ (575 980 € au BP 2019), ce chapitre intègre essentiellement le remboursement par l'EPCC des agents mis à disposition, les remboursements d'assurance relative au personnel et les refacturations de personnel.
- Produits exceptionnels : 10 831€ (mise en débit du Comptable Public)
- Opérations d'ordre : 422 674€ (- 5.89 %/BP 2019) essentiellement la valorisation des travaux d'investissement réalisés par les services municipaux.

Le budget reprend le résultat pour 2 005 825.84€ (2 729 062.48€ au BP 2019).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent globalement à 20 728 070.84€ ; 18 722 245€ si l'on exclut la reprise du résultat soit une hausse de 3.46 % par rapport au budget primitif de 2019.

Le volet dépenses se présente comme suit :

Les charges de personnel : 10 170 706€ (+ 0.26 %/BP 2019)

Le budget intègre la prise en compte des effectifs en place et des postes créés par le Conseil Municipal.

Le budget prend également en compte les impacts financiers de la reprise du PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunération).

Les charges à caractère général : 3 735 560€ (- 0.03 %/BP 2019)

Si globalement le chapitre affiche une stabilité de budget à budget primitif, l'analyse compte par compte fait apparaître les disparités ci-dessous qui tiennent compte des éléments contextuels en 2020.

- Energie : +36 203€ par rapport à 2019 (nouveau marché mais augmentation entre 7 et 10%)
- Location matériel (marché de location de véhicules) : + 26 602€ par rapport à 2019 car projet de location d'une partie du parc automobile de la Ville,
- Prestation de service : - 20 845€ par rapport au réalisé 2019 qui a été riche en réalisations : optimisation de la taxe d'habitation, AMO pour la DSP du multi-accueil,
- Entretien bâtiments : - 93 227€ par rapport à 2019 (sinistres de la MPT et piscine),
- Maintenance : + 45 000 par rapport au budget 2019 : casiers piscine, site internet, matériel.

La balance annexée donne le détail compte par compte.

Les charges de gestion courante : 2 391 716€ (+ 7.68 %/BP 2019)

L'évolution est due en grande partie à la prise en charge de la participation dans les écoles privées pour les enfants de 3 ans à 6 ans, aux subventions aux associations. Par ailleurs, les crédits destinés aux frais d'assemblées (indemnités des élus, formation, protection sociale) sont prévus au montant maximal dans l'attente des décisions qui seront prises par la nouvelle équipe municipale.

Les charges financières : 320 000€ (+ 40 000/ BP 2019)

Les charges financières intègrent les intérêts de la dette actuelle aux conditions de marché de janvier 2020. Le budget intègre également les intérêts d'un nouvel emprunt de 2.2 millions d'euros à mobiliser en milieu d'année. Concernant l'emprunt structuré le budget intègre l'éventualité d'une échéance dégradée correspondant aux conditions actuelles du marché et permettant de percevoir l'aide de l'Etat.

Les autres dépenses

- Les charges exceptionnelles : 65 200€,
- Les atténuations de produits : 9 500€,
- Les opérations d'ordre : 982 251€ (20.77 %/BP 2018) dont amortissement pour 908 935€ et provisions pour 69 905€,
- Le virement complémentaire à la section d'investissement : 3 053 137.84 € (3 578 178,48 € au BP 2019).

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2020 s'élèvent à 20 728 070.84€ en diminution de 0.47 % par rapport au BP 2019.

L'évolution des dépenses réelles est de 1.48%.

Concernant la section d'investissement, le projet de budget intègre :

La dette :

Le remboursement en capital de la dette de la Ville sera de 978 400€ (1 407 520€ en 2019). L'encours de la dette au 1^{er} janvier s'élève à 12 752 236.30€ et devrait être en augmentation au 31 décembre 2020 avec le nouvel emprunt (2.2 M€). Le recours à l'emprunt pourrait être inférieur en fonction des recherches de financements externes qui peuvent permettre de limiter le recours à l'emprunt bancaire en cours d'exercice.

Les dépenses d'équipement : 7 886 954€ dont 406 910€ pour les travaux en régie (5 106 061€ dont 434 490€ de travaux en régie au BP 2019).

A cette somme s'ajoute un montant de restes à réaliser de 1 689 620.46€ ;

Le détail des investissements envisagés est donné en annexe.

Pour financer ces dépenses, la Ville mobilisera l'autofinancement évoqué précédemment, les recettes propres à la section d'investissement d'un montant de 903 774€ (FCTVA, amendes de police, taxes d'urbanisme), les subventions annoncées pour un montant de 1 792 250€ (Centre international de tennis de table et plan patrimoine) et prévoit un emprunt de 2.2 M€. Seront aussi pris en compte l'affectation du résultat de 2019 (2 741 906.35€) et les restes à réaliser de 1 333 749.92€.

En conclusion, ce projet de budget intègre la volonté municipale comme les années passées de :

- Ne pas alourdir la fiscalité locale,
- Réaliser un fort niveau d'investissement correspondant aux équipements attendus par les Hennebontais,
- Maîtriser le coût de la dette grâce aux taux bas,
- Prendre en compte les priorités de la municipalité et maintenir les services à la population.

Sur ces bases les principaux ratios de la collectivité s'établissent comme suit comparés aux ratios annoncés lors du vote du BP 2019 et du CA 2019 :

	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020
Excédent Brut de fonctionnement	1 958 692,00	3 056 978,57	2 375 170,00
Epargne Brute	1 647 817,00	2 901 683,03	2 039 260,56
Epargne Nette	240 297,00	1 538 713,56	1 060 828,39
Taux d'épargne brute	9,11%	15,45%	10,90%
Capacité de désendettement	8,28 années	4,39 années	6,87 années

Comme chaque année, toutes les mesures prises en cours d'exercice de recherches de financements, d'optimisations de la gestion ou d'économies sur les réalisations permettront d'améliorer ces chiffres.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 3 février 2020,
Vu l'avis de la Commission Ressources en date du 10 février 2020,
Vu le rapport présenté

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **ADOpte** le budget primitif 2020 tel que présenté ci-dessus

Délibération adoptée par 24 voix Pour et 6 voix Contre, 0 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU